

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 La guerre- BP5 Reocquancourt 14540 CASTINE EN PLAINE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 6 5 3 8 2 0 5 3 0 0 0 0 1 8 Néant *

				Exercice N clos le,			
				30/09/2024			
		Brut		Amortissements, provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 640 439,39	1 639 929,42	509,97
		Fonds commercial (1)	AH	AI	118 740 105,77	76,22	118 740 029,55
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	32 877,94	32 877,94	0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	57 580 474,98	48 051 041,22	9 529 433,76
		Constructions	AP	AQ	48 642 021	34 811 328,29	13 830 692,71
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	146 015 438,39	140 851 725	5 163 713,39
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 103 096,44	15 629 139,59	1 473 956,85
		Immobilisations en cours	AV	AW	195 500	96 684,69	98 815,31
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	133 885 234,21	4 529 530,98	129 355 703,23
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	180 075,76	180 075,76	0
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	202 069,41		202 069,41	
TOTAL (II)		BJ	BK	524 217 333,29	245 822 409,11	278 394 924,18	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	923 599,78		923 599,78
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 717 781,23	121 522,06	6 596 259,17
		Autres créances (3)	BZ	CA	28 960 865,30		28 960 865,30
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1 395 365,86		1 395 365,86	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	118 425,48		118 425,48	
	TOTAL (III)	CJ	CK	38 116 037,65	121 522,06	37 994 515,59	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	245 943 931,17	562 333 370,94	316 389 439,77	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	382 145,17	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 La guerre- BP5 Reocquancourt 14540 CASTINE EN PLAINE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 6 5 3 8 2 0 5 3 0 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 30/09/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 640 439,39	1 639 929,42	509,97
		Fonds commercial (1)	AH	AI	118 740 105,77	76,22	118 740 029,55
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	32 877,94	32 877,94	0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	57 580 474,98	48 051 041,22	9 529 433,76
		Constructions	AP	AQ	48 642 021	34 811 328,29	13 830 692,71
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	146 015 438,39	140 851 725	5 163 713,39
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 103 096,44	15 629 139,59	1 473 956,85
		Immobilisations en cours	AV	AW	195 500	96 684,69	98 815,31
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	133 885 234,21	4 529 530,98	129 355 703,23
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	180 075,76	180 075,76	0
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	202 069,41		202 069,41
	TOTAL (II)		BJ	BK	524 217 333,29	245 822 409,11	278 394 924,18
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	923 599,78		923 599,78
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 717 781,23	121 522,06	6 596 259,17
		Autres créances (3)	BZ	CA	28 960 865,30		28 960 865,30
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	1 395 365,86		1 395 365,86	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	118 425,48		118 425,48	
	TOTAL (III)	CJ	CK	38 116 037,65	121 522,06	37 994 515,59	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		562 333 370,94	245 943 931,17	316 389 439,77
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	382 145,17	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000 000.....)	DA 125 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 45 931 499,59
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 12 500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 1 289 500
	Report à nouveau	DH 108 651 452,17
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 11 364 142,82
	Subventions d'investissement	DJ 229 384,16
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 304 965 978,74
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 3 560 418,35
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 3 560 418,35
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 2 805 481,99
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 9 928
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 738 792,53
	Dettes fiscales et sociales	DY 753 310,34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 5 826
	Autres dettes	EA 546 787,15
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 2 916,67
TOTAL (IV)	EC 7 863 042,68	
Écarts de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 316 389 439,77	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 6 589 730,73	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	42 893 926,03	FH	2 791,07	FI	42 896 717,10	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 893 926,03	FK	2 791,07	FL	42 896 717,10	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	687 198,27	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26 754,85	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	43 610 670,22
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	-56 798,20	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 453,04	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 153 696,82	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 010 384,44	
	Salaires et traitements*					FY	97 894,80	
	Charges sociales (10)					FZ	38 310,51	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*					GA	11 077 542,88
							GB	96 684,69
							GC	59 614,54
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	602 679
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	31 274,83
Autres charges (12)						GF	30 112 737,35	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	13 497 932,87	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GJ	2 263 953,07	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	385 019,64	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	2 648 972,71	
Total des produits financiers (V)						GQ	1 532 600	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	80 445,86	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	1 613 045,86	
Total des charges financières (VI)						GV	1 035 926,85	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	14 533 859,72	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	320 548,08	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	81 242,40	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 500 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 901 790,48	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	732 156,76	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 918 675,62	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 650 832,38	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1 749 041,90	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 420 675	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	49 161 433,41	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 797 290,59	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	11 364 142,82	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	11 747 406,19
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 505 536,33
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	385 019,64	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 140,30	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes & pénalités	728 091,76			
Charges Exceptionnelles de gestion courante	4 065			
Accords Transactionnels	3 225 059,58			
Valeur nette Comptable sur immobilisations	693 616,04			
Quote-part d'amortissement subvention d'investissement		81 242,40		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	120 413 423,10	KE		KF		0		
CORPORELLES	Terrains				KG	59 011 461,64	KH		KI		-16 666,67		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	14 579 963,65	KK		KL		0	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	19 335 182,86	KN		KO		0	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	16 231 016,24	KQ		KR		0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	146 058 227	KT		KU		0	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	11 791 260,04	KW		KX		0	
		Matériel de transport*				KY	1 560 682,33	KZ		LA		4 855	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 187 929,61	LC		LD		12 662,73	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	195 500	LI		LJ		0		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	272 951 223,37	LO		LP		851,06		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	133 575 309,97	8V		8W		490 000			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	201 011,71	1U		1V		1 057,70			
TOTAL IV				LQ	133 776 321,68	LR		LS		491 057,70			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	527 140 968,15	ØH		ØJ		491 908,76			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	120 413 423,10	LW	120 413 423,10	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	1 414 319,99	LY	57 580 474,98	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	486 622,87	MB	14 093 340,78	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD	726 726,44	ME	18 608 456,42	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	290 792,44	MH	15 940 223,80	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	42 788,61	MK	146 015 438,39	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	392 877,52	MN	11 398 382,52	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	61 415,75	MQ	1 504 121,58	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	4 200 592,34	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	195 500	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	3 415 543,62	NH	269 536 530,81	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	134 065 309,97	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	202 069,41	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	134 267 379,38	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	3 415 543,62	ØL	524 217 333,29	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2024

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 666 853,30	PF	6 030,28	PG		PH	1 672 883,58			
TOTAL I		RK	1 666 853,30	RM	6 030,28	RN		RO	1 672 883,58			
Terrains		PI	46 348 411,67	PJ	2 724 570,71	PK	1 097 063,16	PL	47 975 919,22			
Constructions	Sur sol propre	PM	9 291 743,87	PN	633 206,21	PO	272 987,05	PQ	9 651 963,03			
	Sur sol d'autrui	PR	13 130 092,29	PS	729 957,41	PT	683 500,17	PU	13 176 549,53			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	11 390 280,98	PW	765 059,46	PX	172 524,71	PY	11 982 815,73			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	135 527 558,98	QA	5 366 954,63	QB	42 788,61	QC	140 851 725			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 583 324,61	QE	515 619,52	QF	391 648,13	QG	10 707 296			
	Matériel de transport	QH	1 022 131,50	QI	134 861,57	QJ	61 415,75	QK	1 095 577,32			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 624 983,18	QM	201 283,09	QN		QO	3 826 266,27			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
	TOTAL II	QU	230 918 527,08	QV	11 071 512,60	QW	2 721 927,58	QX	239 268 112,10			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	232 585 380,38	QP	11 077 542,88	QQ	2 721 927,58	QR	240 940 995,68			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation		NL			NM			NO				
TOTAL III												
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UE	UF	
	– financières	UG	UG	UH	
	– exceptionnelles	UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	180 075,76	UM	180 075,76	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	202 069,41	UV	202 069,41	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	133 903,55		133 903,55					
	Autres créances clients		UX	6 583 877,68		6 583 877,68					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26 960,05		26 960,05					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	5 432,23		5 432,23				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	295 133,20		295 133,20				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	14 052,18		14 052,18				
		Divers		VP	1 022 927		1 022 927				
	Groupe et associés (2)		VC	27 572 839,02		27 572 839,02					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	23 521,62		23 521,62					
	Charges constatées d'avance		VS	118 425,48		118 425,48					
	TOTAUX			VT	36 179 217,18	VU	36 179 217,18	VV			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 805 481,99		1 532 170,04		1 273 311,95			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 928		9 928						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 738 792,53		3 738 792,53						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 202,12		71 202,12						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	0		0					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 519,70		2 519,70					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	679 588,52		679 588,52					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 826		5 826						
Groupe et associés (2)		VI	503 574		503 574						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 213,15		43 213,15						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 916,67		2 916,67						
TOTAUX			VY	7 863 042,68	VZ	6 589 730,73		1 273 311,95			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 506 751							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : <u>30/09/2024</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	11 364 143		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE 522 917		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 4 023		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	26 408	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	683 282	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ 0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7 1 420 675	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	2 092 864	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7 2 092 864		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN 1 532 600	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW 8 738		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 17 655 650		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU 3 153 567		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à l'impôt sur le revenu) (art. 209 B du CGI)					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 5 458 327		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI 12 197 323			
		déficit (II moins I)			XJ 0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL 6 598 661		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5 598 662		
				XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

N° SIRET : 65382053000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/10/2023 au : 30/09/2024

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	11 364 143
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	6 291 507
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	0
		TOTAL I	E 3	17 655 650
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	5 458 327
Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • imposées au taux de 19 % • imposées au taux de 15 % • imposées au taux de 0 % • imputées sur les moins-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) 		E Y	
			E 6	
			E Z	
			E 7	
			E 8	
			I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	5 458 327
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	12 197 323	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		6 598 662
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	5 598 661	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	24 012 595
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	6 598 661
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	17 413 934
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	17 413 934
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
Provision dépréciation Titres		8X	0	8Y
Reprise Provision Litige NONANT		8Z		9A 3 115 000
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
Contribution sociale de solidarité (Organic)		9K	26 408	9L 38 567
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	26 408	YO 3 153 567
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2024

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 PANTIN

Exercice du : 01/10/2023 au : 30/09/2024

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-1 532 600
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	24 012 595
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis))	M5ter	
Déficits imputés	J9	6 598 662
Déficits reportables	M6	17 413 933
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	17 413 933

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	86 979 176,16	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
							- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	21 672 276,01		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG			108 651 452,17				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH			108 651 452,17				
	TOTAL I	ØF	108 651 452,17		TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ	1 505 536,33			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	680 053,37			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	14 102 687,27			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	192 497,73			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	667 617,75			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	1 510 840,70			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	17 153 696,82
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	199 247,22			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	811 137,22			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 010 384,44
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	9 060 789,25			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	4 120 009,72			
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	5 598 661	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	-1 532 600			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH 2	N° SIRET de la société mère du groupe

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93505 PANTIN

SIRET Société intégrée : 65382053000018

Exercice du : 01/10/2023 au : 30/09/2024

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	5 598 662		CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	5 598 662		CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	5 598 662		DA		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3 1 532 600
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5 989 600	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE 989 600	A8	EF	EG 1 532 600
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4 543 000
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 65382053000018 8 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/10/2023 au : 30/09/2024

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations				Déficit et déductions																					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA				FB																					
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD				FE																					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ																					
Autres régularisations (à détailler)				FG				FH																					
TOTAL				FK				FL																					
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM				FN																					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cessions d'immobilisations																									
				Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions																			
				Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)															
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB				F2				F3				GF				F4				F5					
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)														F6				GG				F7				F8			
Autres régularisations (à détailler)				GC				F9				G1				GH				G2				G3					
Sous total				GD				G4				G5				GI				G6				G7					
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %				GE												GJ													
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %								E8												E6									
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %										E7														E5					

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

N° SIRET : 65382053000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/10/2023 au : 30/09/2024

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-1 532 600
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-1 532 600
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		12 197 323	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		12 197 323	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Agencements de Terrains	1 414 320		1 097 063	317 257
	2	Constructions sur sol d'aut	486 623		272 987	213 636
	3	Aménagements construction p	6 825		4 277	2 548
	4	Construction sur sol d'autr	726 726		683 500	43 226
	5	Agencements Construction au	283 967		168 248	115 719
	6	ITMOI	42 789		42 789	0
	7	Installations générales	392 878		391 648	1 230
	8	Matériel de Transport	61 416		61 416	0
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	0	-317 257	-317 257			
	2	0	-213 636	-213 636			
	3	0	-2 548	-2 548			
	4		-43 226	-43 226			
	5	0	-115 719	-115 719			
	6	0	0				
	7	0	-1 230	-1 230			
	8	0	0				
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				1 532 600	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			-693 616			-1 532 600
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❸ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01/10/2023</u> et clos le : <u>30/09/2024</u>	Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	42 896 717,10
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	42 896 717

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	26 754
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	22 363
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	49 117

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	599 418
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	936 534
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-40 612
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	31 275
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 526 615

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 41 419 219

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
 (*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="6 201 618"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="12"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="10 791"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
2 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 6 5 3 8 2 0 5 3 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

ADRESSE (voie) 0000 La guerre- BP5 Reocquancourt

CODE POSTAL 14540

VILLE CASTINE EN PLAINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique	SASU	Dénomination	TRANSENVIRONNEMENT
N° SIREN (si société établie en France)	503907966	% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	La Guerre ROCQUANCOURT BP5
	Code Postal	Commune	CASTINE EN PLAINE Pays

Forme juridique	SCI	Dénomination	LE CHAMOIS
N° SIREN (si société établie en France)	390363331	% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	ZI DES BROTONNIERES
	Code Postal	Commune	VEUREZ VOROIZE Pays

Forme juridique	SCI	Dénomination	DES MERISIERS
N° SIREN (si société établie en France)	829185024	% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	La Guerre ROCQUANCOURT BP5
	Code Postal	Commune	CASTINE EN PLAINE Pays

Forme juridique	SCI	Dénomination	DES GRENADIERS
N° SIREN (si société établie en France)	829190859	% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	La Guerre ROCQUANCOURT BP5
	Code Postal	Commune	CASTINE EN PLAINE Pays

Forme juridique	SCI	Dénomination	DES POMMIERS
N° SIREN (si société établie en France)	829190859	% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	La Guerre ROCQUANCOURT BP5
	Code Postal	Commune	CASTINE EN PLAINE Pays

Forme juridique	SCI	Dénomination	LES MAGNOLIAS
N° SIREN (si société établie en France)	382963882	% de détention	50,00
Adresse :	N° 7	Voie	RUE DE CHERBOURG
	Code Postal	Commune	STRASBOURG Pays

Forme juridique	SARL	Dénomination	BREUIL ET FILS
N° SIREN (si société établie en France)	845049931	% de détention	49,00
Adresse :	N° 33	Voie	RUE DU MARAIS
	Code Postal	Commune	CAEN Pays

Forme juridique	SARL	Dénomination	ALSADIS
N° SIREN (si société établie en France)	434236592	% de détention	35,18
Adresse :	N° 35	Voie	RUE DE L EUROPE
	Code Postal	Commune	CERNAY Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)2
2 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 6 5 3 8 2 0 5 3 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

ADRESSE (voie) 0000 La guerre- BP5 Reocquancourt

CODE POSTAL 14540

VILLE CASTINE EN PLAINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SA Dénomination CERNAY ENVIRONNEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 389858077 % de détention 33,93

Adresse : N° 35 Voie RUE DE L EUROPE

Code Postal 68700 Commune CERNAY Pays

Forme juridique SARL Dénomination PERRINS FERS ET METAUX

N° SIREN (si société établie en France) 38528101 % de détention 30,30

Adresse : N° 17 Voie ROUTE DE MORBIEUX

Code Postal 88290 Commune SAULXURES SUR MOSELOTTE Pays

Forme juridique SCI Dénomination SOMES

N° SIREN (si société établie en France) 532121779 % de détention 20,00

Adresse : N° 7 Voie RUE DE DUNKERQUE

Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Guy Dauphin Environnement

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Guy Dauphin Environnement

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Guy Dauphin Environnement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guy Dauphin Environnement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Sébastien Vouaux

BILAN - ACTIF

				Exercice N clos le, 30/09/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 640 439	1 639 929	510	
		Fonds commercial (1)	AH	118 740 106	76	118 740 030	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	32 878	32 878	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	57 580 475	48 051 041	9 529 434	
		Constructions	AP	48 642 021	34 811 328	13 830 693	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	146 015 438	140 851 725	5 163 713	
		Autres immobilisations corporelles	AT	17 103 096	15 629 140	1 473 957	
		Immobilisations en cours	AV	195 500	96 685	98 815	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	133 885 234	4 529 531	129 355 703	
		Créances rattachées à des participations	BB	180 076	180 076	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	202 069	BI		202 069
TOTAL (II)		BJ	524 217 333	245 822 409	278 394 924		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	923 600	BW		923 600
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 717 781	121 522	6 596 259	
		Autres créances (3)	BZ	28 960 865	CA		28 960 865
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 395 366	CG		1 395 366	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	118 425	CI		118 425	
	TOTAL (III)		CJ	38 116 038	121 522	37 994 516	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	562 333 371	245 943 931	316 389 440	
Renvois : (1) Dont droit au bail :							
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	382 145	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :				Créances :		
			Stocks :				

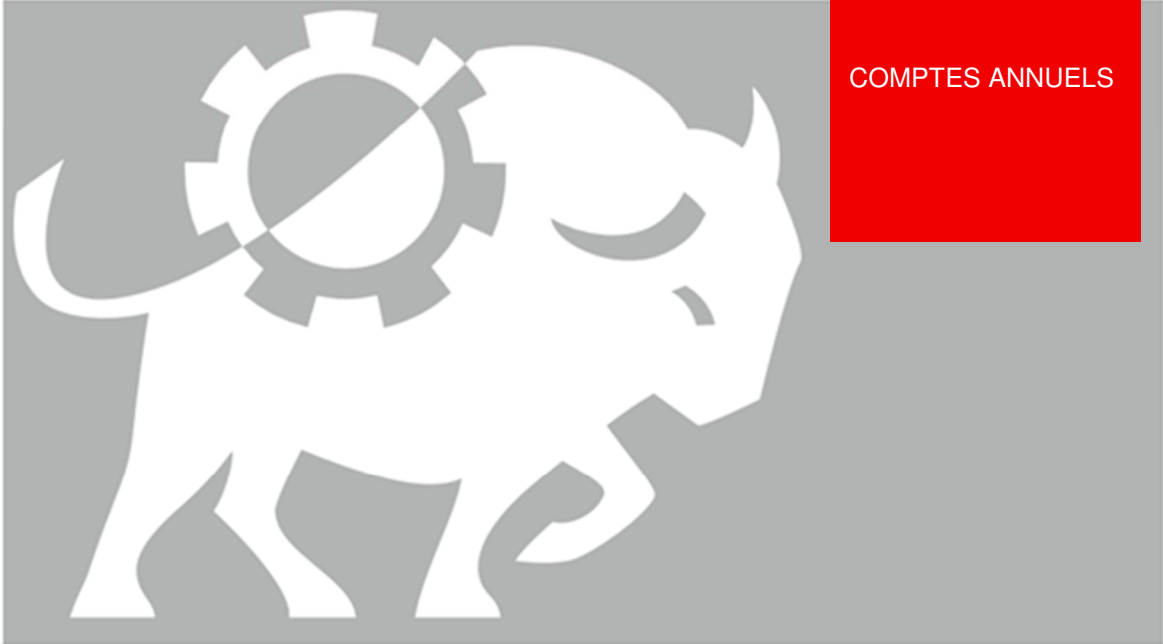
BILAN - PASSIF avant répartition

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :125 000 000.....)	DA	125 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	45 931 500
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	12 500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 289 500
	Report à nouveau	DH	108 651 452
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 364 143
	Subventions d'investissement	DJ	229 384
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	304 965 979
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 560 418
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	3 560 418
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 805 482
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 928
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 738 793
	Dettes fiscales et sociales	DY	753 310
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 826
	Autres dettes	EA	546 787
Compte régul.	EB	2 917	
TOTAL (IV)	EC	7 863 043	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	316 389 440	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 589 731	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	42 893 926	FH	2 791	FI	42 896 717	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 893 926	FK	2 791	FL	42 896 717	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	687 198	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26 755	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	43 610 670
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	-56 798	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 453	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 153 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 010 384	
	Salaires et traitements*					FY	97 895	
	Charges sociales (10)					FZ	38 311	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*					GA	11 077 543
							GB	96 685
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	59 615
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	602 679	
	Autres charges (12)					GE	31 275	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 112 737	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 497 933	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 263 953	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	385 020	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 648 973	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 532 600	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	80 446	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 613 046	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 035 927	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 533 860	

		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	320 548	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	81 242	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	2 500 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 901 790	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	732 157	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 918 676	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4 650 832	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	-1 749 042	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 420 675		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	49 161 433	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	37 797 291	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	11 364 143	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	11 747 406
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 505 536
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	385 020
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	24 140
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amendes & pénalités		728 092		
	Charges Exceptionnelles de gestion courante		4 065		
	Accords Transactionnels		3 225 060		
	Valeur nette Comptable sur immobilisations		693 616		
	Quote-part d'amortissement subvention d'investissement			81 242	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	



Société : GUY DAUPHIN

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : LA GUERRE BP 5 ROCQUANCOURT 14540 CASTINE-EN-PLAINE

Date de clôture : 30 septembre 2024

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Évènements significatifs de l'exercice

Le 10 novembre 2023, le Groupe Derichebourg a subi une cyber-attaque. Le réseau informatique a été immédiatement débranché par précaution. Des analyses poussées ont été menées, qui n'ont pas mis en évidence de vol ou de cryptage de données. Des actions de renforcement de la sécurité informatique tant sur les réseaux que sur les postes de travail ont été menées. L'activité opérationnelle des filiales du secteur Recyclage n'a pas été interrompue, même si elle a subi des perturbations.

1.2 Évènements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

NEANT

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- Le Code de commerce
- Le règlement ANC - 2014 - 03 relatif au plan comptable général modifié et complété.

Les comptes ont été arrêtés par le Président le 04/11/2024. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30/09/2024.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis., leur durée d'utilisation étant non limitée. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur actuelle, la société comptabilise une perte de valeur. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation des actifs. Les dépréciations constatées sur les fonds commerciaux ne sont jamais reprises. Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation. Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant la durée d'utilisation.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations. Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Constructions et aménagements : 10 à 30 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations : 4 à 10 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges. Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

NEANT

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas. Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

NEANT

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions (pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice...) sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles du travail

NEANT

2.9.2 Aspects Environnementaux

Si applicable, mention des passifs environnementaux, coûts de démantèlement des immobilisations.

Si significatifs les coûts correspondant aux amendes et pénalités infligées pour infraction aux règles applicables en matière d'environnement.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

NEANT

2.12 Participation des salariés

NEANT

2.13 Intégration fiscale

Le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

NEANT

2.15 Centrale de trésorerie

Notre société est adhérente au cash pooling mis en place par le groupe principalement sur la France permettant de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie dans une optique de réduction de coût de financement.

2.16 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société Derichebourg SA dont le siège social est situé au 119 Avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS (RCS 352980601) et dont les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site www.derichebourg.com.

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES**3.1 Immobilisations**

IMMOBILISATIONS (En K€)		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Fusion	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement I		-	-		-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles II		120 413				120 413
Terrains		59 011	-17		1 414	57 580
Constructions	Sur sol propre	14 580			487	14 093
	Sur sol d'autrui	19 335			727	18 608
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	16 231			291	15 940
Installations techniques, matériel et outillage industriels		146 058			43	146 015
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	11 791			393	11 398
	Matériel de transport	1 561	5		61	1 504
	Matériel de bureau et mobilier informatique	4 188	13		0	4 201
	Emballages récupérables et divers	-				
Immobilisations corporelles en cours		196				196
Avances et acomptes		-				
TOTAL III		272 951	1		3 416	269 537
Participations évaluées par mise en équivalence		-				
Autres participations		133 575	490			134 065
Autres titres immobilisés		-				
Prêts et autres immobilisations financières		201	1			202
TOTAL IV		133 776	491			134 267
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		527 141	492		3 416	524 217

3.2 Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables (En K€)		Montant début d'exercice	Augment.	Fusion	Diminutions	Montant Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement		-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 667	6	-	-	1 673
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 667	6	-	-	1 673
Terrains		46 348	2 725		1 097	47 976
Constructions	Sur sol propre	9 292	633		273	9 652
	Sur sol d'autrui	13 130	730		684	13 177
	Installations générales, agencements	11 390	765		173	11 983
Installations techniques, matériels et outillages		135 528	5 367		43	140 852
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	10 583	516		392	10 707
	Matériel de transport	1 022	135		61	1 096
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 625	201			3 826
	Emballages récupérables et divers	-				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		230 919	11 072		2 722	239 268
TOTAL GENERAL		232 585	11 078		2 722	240 941

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions (En K€)	Montant net début d'exercice	Augmentation Dotations	Fusion	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	-	-		-		-
Provisions investissements	-	-		-		-
Provisions pour hausse des prix	-	-		-		-
Amortissements dérogatoires	-	-		-		-
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-		-		-
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	-	-		-		-
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	-	-		-		-
Provisions pour prêts d'installation	-	-		-		-
Autres provisions réglementées	-	-		-		-
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-		-		-
Provisions pour litige	4 085	3		3 152		936
Frais de développement						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien						
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	2 033	600		8		2 624
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 118	603		3 160		3 560
Provisions sur immos incorporelles						
Provisions sur immos corporelles	75	97				172
Provisions sur titres mis en équivalence						
Provisions sur titres de participation	2 997	1 533				4 530
Provisions sur autres immos financières	180					180
Provisions sur stocks						
Provisions sur comptes clients	65	60		3		122
Autres provisions pour dépréciations						
TOTAL III PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	3 317	1 689		3		5 003
TOTAL GENERAL	9 435	2 292		3 163		8 563

3.4 État des échéances des créances et des dettes

Etat des créances (En K€)			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations			180	180		
Prêts						
Autres immobilisations financières			202	202		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			382	382		
Clients douteux ou litigieux			134	134		
Autres créances clients clients			6 584	6 584		
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour déan ant					
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			27	27		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		5	5		
	Taxe sur la valeur ajoutée		295	295		
	Autres impôts		14	14		
	Etat - divers		1 023	1 023		
Groupes et associés			27 573	27 573		
Débiteurs divers			24	24		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			35 679	35 679		
Charges constatées d'avance			118	118		
TOTAL DES CREANCES			36 179	36 179		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Etat des dettes (En K€)			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine			2 805	1 532	1 273	
Emprunts et dettes financières divers			10	10		
Fournisseurs et comptes rattachés			3 739	3 739		
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			71	71		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		3	3		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		680	680		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6	6		
Groupes et associés			504	504		
Autres dettes			43	43		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			3	3		
TOTAL DES DETTES			7 863	6 590	1 273	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice			1 507			

3.5 Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Produits constatés d'avance (En K€)				-
Charges constatées d'avance (En K€)	118			118
TOTAL	118	0	0	118

3.6 Capital social3.6.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 212 409	20.12
Variation du capital		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	6 212 409	20.12

3.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (En K€)	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	125 000			125 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	45 931			45 931
Ecart de réévaluation				
Réserve légales	12 500			12 500
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 290			1 290
Report à nouveau	86 979		21 672	108 652
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 21 672	11 364	-21 672	11 364
Subventions d'investissement	311			
Provisions réglementées	0			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	293 683	11 364	0	304 737

3.7 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du groupe.

3.8 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité (En K€)	France	Export	TOTAL
Location	38 705		38 705
Produits divers	4 189	3	4 192
TOTAL	42 894	3	42 897

3.9 Résultat exceptionnel

Répartition par nature (En K€)		MONTANT
Produits		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		321
-Produits divers	321	
Produits exceptionnels sur opération en capital		81
- Quote-part subvention Investissement	81	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 500
- Reprise Provision Pour Risque	2 500	
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		732
- Amendes & Pénalités	732	
	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 919
- Valeur nette comptable	694	
- Charges exceptionnelles	3 225	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-
- Dotations Amortissements exceptionnelles	-	
- Dotations aux provisions pour risques et charges		

3.10 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation (En K€)	13 498	1 320	12 178
Résultat financier (En K€)	1 036	101	935
Résultat exceptionnel (En K€)	- 1 749	0	- 1 749
TOTAL	12 785	1 421	11 364

3.11 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

Nature des Différences temporaires (En K€)	BASE	MONTANT IS
Accroissements		
Provisions règlementées		
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires		
Logement	0	0
Écart de conversion actif		
TOTAL DES ACCROISSEMENTS		-
Allègements		
Contribution sociale solidarité	5	1
Déficits reportables (1)	666	172
Participation		
Écart de conversion passif		
TOTAL DES ALLEGEMENTS		173

Le taux d'IS est le suivant : 25 % + contribution sociale de 3.30 % soit 25.83 %.

(1) *Déficits de la société comme si elle était imposée séparément.*

3.12 Engagements financiers**3.12.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante**

NEANT

3.12.2 Engagements de Crédit-Bail

	2023.09.30	2023.09.30	2024.09.30	2024.09.30	2024.09.30	2024.09.30	2024.09.30	2024.09.30	2024.09.30
	Amortissement	Loyer	Valeur brute	Amortissement	Loyer	Dotation sur amortissement	Loyers à -1 an	Loyers à 2 ans	Loyers à 3 ans
Install. tech. matériels à court terme	-10 867 597,71	3 943 043,79	6 051 475,79	-4 684 034,65	1 632 826,08	-1 414 988,54	794 473,14	400 807,97	43 377,23

3.13 Effectif moyen

NEANT

3.14 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients - Factures à établir	16
Créances sociales	
Créances Fiscales	1 310
TOTAL	1 326

3.15 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	2 078
Dettes Sociales	0
Dettes Fiscales	147
TOTAL	2 225

3.16 Rémunération globale des dirigeants

NEANT

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

CF tableau joint.

3.18 Litiges

Dossier	Account	Description	en €
1	Commerciaux	Litige Electricité	700 000,00
2	Social	Litiges RH	235 699,55
3	Divers	Risques Environnementaux	2 624 718,80
		Provisions pour Litige	3 560 418,35

